

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Compte rendu de réunion / relevé de décision

Sujet : Comité technique d'administration centrale

Date de la réunion : Mercredi 19 octobre 2016

SERVICE ORGANISATEUR

Service des ressources humaines (SRH2 / BSDS)

Rédacteur : BSDS

Présents : Monsieur Arnaud ROFFIGNON, secrétaire général adjoint du Ministère, **Madame Claire CHERIE**, chef du service des ressources humaines, **les représentants de la DGCA, de la DGP et de la DGMIC**, ainsi que **les représentants de la CGT-Culture, de la CFDT-Culture, de SUD-Culture Solidaires et de SNAC-FSU**, membres titulaires représentants du personnel.

Le comité technique d'administration centrale (CTAC) s'est réuni le 19 octobre 2016 de 9h30 à 18h30

Une représentante de la CFDT (Chantal DEVILLERS-RIGAUD) a été désignée secrétaire adjointe de séance en l'absence d'un représentant de l'UNSA.

***NB :** Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal de séance.*

Les points inscrits à l'ordre du jour du CTAC :

- 1) Approbation du PV du CTAC du 15 avril 2016 et du PV du CTAC du 15 juin 2016 (**pour avis**) ;
- 2) Projet de décision instituant la commission formation d'administration centrale (**pour avis**) ;
- 3) Projet d'organigramme de la médiathèque de l'architecture et du patrimoine (**pour avis**) ;
- 4) Projet de règlement intérieur du musée des plans et reliefs (**pour avis**) ;
- 5) Bilan social de l'administration centrale (**pour information**) ;
- 6) Point sur la mise en œuvre de l'accord du 8 juillet 2015 relatif aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels (**pour information**) ;
- 7) CAMUS 2019 : mise en œuvre du SPSI d'administration centrale (**pour information**) ;

8) Tableau de suivi des précédents CTAC (pour information).

Quatre questions diverses ont par ailleurs été posées par les représentants du personnel.

Premier point inscrit à l'ordre du jour- Approbation du PV du CTAC du 15 avril 2016 et du PV du CTAC du 15 juin 2016 (pour avis) :

L'administration présente les deux procès-verbaux des CTAC du 15 avril 2016 et du 15 juin 2016. Leur approbation est repoussée au prochain CTAC afin que les OS puissent adresser leurs amendements.

Deuxième point inscrit à l'ordre du jour - Projet de décision instituant la commission formation d'administration centrale (pour avis)

La création de la commission formation d'administration centrale fait suite à la réorganisation du dialogue social relatif à la formation, engagée en 2016 et qui permet de respecter les textes réglementaires (décret du 15 octobre 2007 notamment). Cette réorganisation vise en effet à :

- repositionner le dialogue social ministériel autour de la formation selon des orientations politiques de moyen terme (note d'orientation pluriannuelle 2017-2019 diffusée dans les prochains jours). L'ensemble des structures du MCC sont concernées.

- répondre aux obligations de présenter au comité technique compétent (en l'occurrence le CTAC) les plans et bilans de formation des services d'administration centrale.

Antérieurement, la présentation simultanée au CT-M des orientations politiques et du détail des plans de formation des services centraux rendait plus difficile les débats de fond sur les formations et les bilans de formation des services centraux.

La commission « formation » d'administration centrale sera réunie deux fois par an et précédera les CTAC : en fin d'année pour la présentation des plans de formation de l'année N+1 et en milieu d'année (juin) pour la présentation des bilans N-1 des services centraux.

Vote contre : SUD-CULTURE SOLIDAIRES (1 voix)

Vote pour : CGT-CULTURE (4 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SNAC-FSU (1 voix)

Abstention : /

Troisième point inscrit à l'ordre du jour – Projet d'organigramme de la médiathèque de l'architecture et du patrimoine (pour avis)

Service à compétence nationale relevant du service du Patrimoine (DGP), la médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP) dispose d'un organigramme qui remonte à 2013 et qui doit être mis à jour pour prendre en compte les modifications intervenues depuis, concernant tant son personnel que son fonctionnement quotidien. Le projet d'organigramme soumis à l'avis du Comité technique d'administration centrale a été débattu en CHSCT spécial patrimoine le 15 juin dernier.

Le nouvel organigramme proposé comprend un échelon de direction, auquel sont rattachés le secrétariat général et trois départements scientifiques :

- Département des archives et de la bibliothèque ;
- Centre de recherches sur les Monuments historiques ;
- Département de la photographie.

La MAP dispose actuellement de trois sites d'exercice :

- le site de Charenton (Val-de-Marne), son siège et site principal. ;
- le site du fort de Saint-Cyr à Montigny-le-Bretonneux (Yvelines), qui abrite la plupart des agents du département de la photographie (sauf trois chargés de collections, en poste à Charenton) ;
- le site des Bons-Enfants, 182 rue Saint-Honoré à Paris, qui abrite la documentation des Immeubles (3 agents). Il est proposé de fusionner ce service avec la documentation des objets mobiliers et de regrouper, à terme, l'ensemble du nouveau service ainsi constitué sur le site de Charenton.

Suite aux échanges avec les représentants du personnel, le Secrétaire général adjoint a reporté le vote de ce point pour que l'administration puisse constituer et transmettre des pièces complémentaires.

En accord avec les représentants du personnel et dans l'attente d'une nouvelle présentation de ce point à l'avis du CTAC, une communication du directeur du SCN aux agents sera toutefois réalisée sur l'organisation présentée devant l'instance. Cette organisation constituera le cadre permettant d'achever ce chantier organisationnel, notamment en ce qui concerne l'actualisation ou la constitution des fiches de postes.

Quatrième point inscrit à l'ordre du jour - Projet de règlement intérieur du musée des plans et reliefs (pour avis)

Le projet de règlement intérieur du Musée des Plans-Reliefs a été conçu à partir du règlement intérieur (RI) type réalisé pour la sphère Musées fin 2013. Ce dernier a été élaboré au sein d'un groupe de travail réuni à neuf reprises et associant la direction générale des patrimoines, le secrétariat général, l'inspection santé et sécurité, la médecine de prévention, deux représentants de musées et les représentants du personnel.

Ensuite, le projet de RI type a été approuvé à l'unanimité par le CHSCT filière Musées du 14 février 2016. Le RI type a vocation à être complété par toutes les dispositions spécifiques relatives à chaque Musée.

Le dernier règlement intérieur du Musée des plans et reliefs date de 1986 et le projet présenté a été élaboré en étroite liaison avec l'ensemble du personnel et préalablement soumis au CHSCT.

Suite aux échanges avec les représentants du personnel et compte tenu des demandes d'ajustement souhaitées, le Secrétaire général adjoint a reporté le vote de ce point afin que les organisations syndicales puissent formuler leurs propositions d'amendement du texte.

Cinquième point inscrit à l'ordre du jour - Bilan social de l'administration centrale (pour information)

Le bilan social du périmètre « administration centrale » a été présenté pour la première fois en septembre 2015 sur les données de 2013. Le bilan social au titre de 2014 de l'ensemble du périmètre ministériel a été présenté au CTM en avril 2016. Les OS ont été réunies deux fois en groupe de travail à ce sujet. Les données du périmètre AC-SCN soumises ici sont extraites du bilan social ministériel.

Trois améliorations sont notables :

- déclinaison de la partie rémunérations et charges sociales sur le périmètre AC-SCN ;
- approfondissement de la partie Formation avec notamment deux indicateurs supplémentaires ;
- présentation des rémunérations comparées avec répartition Femmes/Hommes.

Une différence méthodologique importante avec le bilan social présenté l'an passé en CT-AC introduit le recensement des effectifs en ETP et non en personnes physiques de façon à être en cohérence avec le bilan social ministériel.

Sixième point inscrit à l'ordre du jour - Point sur la mise en œuvre de l'accord du 8 juillet 2015 relatif aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels (pour information)

Le 8 juillet 2015, un accord relatif aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels au sein des services et établissements publics administratifs relevant du ministre chargé de la culture a été signé. Cet accord majoritaire, issu d'une concertation de plusieurs mois, met en œuvre une doctrine de gestion spécifique afin de sécuriser les parcours professionnels des agents contractuels. Seuls les contractuels exerçant en qualité d'enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur ne sont pas concernés.

Un des chantiers dans le cadre de l'accord concerne le recensement des agents irrégulièrement recrutés sur le fondement de l'article 6 sexiès au 8 juillet 2015, identifiés par les services et établissements comme employés sur des besoins permanents. Conformément à la demande des représentants du personnel, l'administration a procédé au recensement de l'ensemble des agents

recrutés sur le fondement de l'article 6 sexiès de la loi du 11 janvier 1984 au 8 juillet 2015. Ce recensement a été présenté au cours de ce comité technique.

Une première réflexion, visant à préciser la notion d'irrégularité telle qu'entendue par l'instruction du 27 juillet 2015, a été engagée et permettra d'identifier les agents relevant du stock.

Septième point inscrit à l'ordre du jour - CAMUS 2019 : mise en œuvre du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) d'administration centrale (pour information)

L'administration présente aux représentants du personnel la mise en œuvre du projet CAMUS 2019. Elle rappelle qu'à l'heure actuelle, aucun arbitrage n'a été rendu sur l'implantation de chaque service entre les 3 sites projetés et que, préalablement aux décisions de répartition des espaces, un recueil des besoins et des études d'implantation détaillées seront réalisées en associant l'ensemble des services.

L'administration rappelle que l'avis du CHSCT-AC et l'avis du CT-AC seront sollicités en amont des prises de décision.

En termes de gouvernance du projet, deux comités de pilotage, réunissant les DG et le SG, sont instaurés :

- un dédié au regroupement des services d'administration centrale ;
- un autre pour les travaux menés au Quadrilatère des Archives sur les espaces dédiés à l'administration centrale.

Ces COPIL seront chargés de piloter les différents aspects du projet et de prendre les décisions nécessaires, en s'appuyant à la fois sur les échanges effectués avec les services et directions, sur l'ensemble de la concertation menée avec les représentants du personnel, ainsi que sur l'expertise de la médecine de prévention, des conseillers prévention et de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) qui seront associés au COPIL relatif au regroupement des services de l'administration centrale.

La mise en œuvre du projet Camus 2019 sera mise à l'ordre du jour de chacune des réunions des instances du dialogue social de l'administration centrale (CHSCT et CT) ; elle fera également l'objet de réunions préparatoires ou ad hoc en tant que de besoin.

Des groupes de travail d'utilisateurs seront constitués et une information régulière des agents sera assurée.

Les représentants du personnel ont rappelé, pour chacune de leurs organisations syndicales, les positions prises sur ce dossier, positions déjà exprimées par écrit et communiquées à l'ensemble des agents.

Huitième point inscrit à l'ordre du jour : Tableau de suivi des précédents CT-AC (pour information)

L'administration indique que les recrutements évoqués dans le tableau de suivi sont, pour la plupart, réalisés, notamment au service de la coordination des politiques culturelles de l'innovation (SCPCI) et à la direction générale de la création artistique (délégation musique et sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Les recrutements au bureau de la santé, sécurité au travail (BSST), au service des musées de France (SMF), au centre de recherches et de restauration des monuments de France (C2RMF) et à la mission et à la mission du contrôle interne pour la maîtrise des risques (ancienne mission du contrôle interne financier) sont en cours.

Questions diverses inscrites à la demande des organisations syndicales :

Souffrance au travail dans certains services de la DGMIC

Le CT-AC mandate le CHSCT-AC pour effectuer une étude sur la souffrance au travail au sein de certains services de la DGMIC.

Subrogation Indemnité Journalière de Sécurité Sociale

L'administration inscrit au tableau de suivi la question de la subrogation de l'indemnité journalière de sécurité sociale. Elle se mobilisera pour solliciter à nouveau la direction générale des finances publiques à ce sujet.

Suppression des 22 postes sur le périmètre de l'administration centrale annoncée en CT-M du 18 octobre 2016

L'administration rappelle que la Ministre s'est très fortement mobilisée en faveur du maintien du plafond d'emploi sur le T2. En effet, si 22 suppressions sont prévues en 2017 sur l'administration centrale essentiellement, 22 créations d'emplois ont été obtenues (15 sur les enseignants chercheurs ; 7 sur le musée Picasso). Les suppressions seront réalisées sur le non-remplacement de départs en retraite et sur les fins de contrat à durée déterminée.

Direction générale de la langue française et des langues de France

Dans le contexte de la prochaine remise au Premier ministre du rapport de Thierry Lepaon sur la constitution d'une « agence de la langue française et de la cohésion sociale », l'avenir de la DGLFLF a été évoqué en CT-M du 18 octobre 2016, puis en CT-AC le 19 octobre 2016. En effet, la presse s'est fait l'écho fin septembre d'un pré-rapport qui évoquerait l'intégration de la délégation dans cette future agence. L'administration a indiqué que le cabinet et la Ministre étaient mobilisés sur ce dossier qui sera suivi dans le cadre du CT-M.